

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION de la Plateforme LEEXI En vigueur au 15 mai 2025

LEEIXI Société Anonyme Capital social de 678.500 euros Immatriculé au RCS de Bruxelles, TVA BE 0782.527.110	Siège d'exploitation: 2 Hermann Debroux 1160 Bruxelles, Belgique Représenté par Xavier Lombard, CEO
--	---

Leexi est éditeur de la solution SaaS (Software as a Service) d'Intelligence Conversationnelle <https://leexi.ai/>

- La technologie est basée sur la transcription des calls, des réunions et des visioconférences et sur l'intelligence artificielle.

Chez Leexi, nous croyons que contribuer à libérer le potentiel humain est la clé pour améliorer la productivité en entreprise.

Comment ?

- En rendant l'IA accessible et facile à adopter de manière qualitative, sécurisée.
- Les entreprises se libèrent des tâches répétitives et ennuyeuses pour améliorer leur productivité et décupler le potentiel de chaque employé.

Ce que nous faisons ?

Un outil de prise de note pour les meetings et conversation téléphonique, Leexi propose un compte rendu et les prochaines étapes à mettre en place après un meeting, et cela de manière 100% automatisé. Cette technologie permet d'améliorer :

- AI-Meeting, AI-Notes, la productivité avec l'Intelligence Artificielle
- Le gain de temps et la sauvegarde structurée des informations
- L'onboarding et de faciliter l'auto entraînement des vendeurs et des acheteurs, des équipes en contact avec les clients internes ou externes.
- Le coaching grâce à l'identification et l'aide pour les équipes à reproduire les meilleures techniques de vente.

Nous sommes très attachés à la qualité de nos relations avec nos Clients, c'est pourquoi :

- Pour faciliter nos relations contractuelles : nous avons apporté beaucoup de soin à la clarté de ces conditions générales de vente. Elles ont été rédigées en langage juridique clair.
- Dans le cadre de notre démarche qualité et en tant que solution SaaS de confiance, nous avons apporté beaucoup de soins pour préciser nos engagements.
- Nous vous invitons à les lire attentivement et à nous interroger pour toutes précisions.

Nous sommes très attachés à la conformité de notre service avec la réglementation européenne en matière de protection et de circulation des données.

A ce titre, nous précisons ci-dessous et en annexes, les finalités du traitement de données personnelles réalisé :

Dans le cadre du présent abonnement, Leexi va réaliser un traitement des communications afin de réaliser une transcription des échanges commerciaux dans le but d'optimiser la qualité des services.

L'ensemble des traitements réalisés et des garanties de conformité sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) sont précisés en annexes N°1 regroupant les garanties de conformité.

1. MODE D'EMPLOI DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définition des mots	Les définitions de certains mots ou expressions sont en Annexe 9. Il s'agit des mots ou expressions dont la 1ère lettre est une majuscule
Les autres documents	Les CGV complètent les documents éventuels • le Devis • la Page de souscription • la facturation Le Devis prévaut sur les CGV.
A qui s'appliquent les CGV ?	• aux personnes testant les Solutions • aux nouveaux Clients • aux anciens Clients les acceptant via la Solution et au renouvellement de l'Abonnement
Modification des CGV	Ces CGV peuvent être modifiées par Leexi en cours d'Abonnement. Vous pouvez : • accepter les nouvelles CGV tout de suite, en les validant via la Solution, • attendre le renouvellement de votre Abonnement ; votre renouvellement vaut acceptation des nouvelles CGV.
A partir de quand s'applique les CGV ?	A partir du 15 mai 2025

Nous contacter :

Information commerciale	hello@leexi.ai
Support utilisateur/Operator	hello@leexi.ai
Direction Juridique	hello@leexi.ai
Direction financière et comptable	compta@leexi.ai
Responsable Sécurité des Systèmes d'Information	admin@leexi.ai
Protection des données personnelles	dpo@leexi.ai

2. POURQUOI CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES ?

Pour s'abonner à une ou plusieurs Solutions SaaS via <https://www.leexi.ai/>

Solution SaaS (Software as a Service) Leexi :

- C'est un système de IA-Meeting IA-Notaker, de gain de productivité grâce à l'IA
- Technologie basée sur le cloud et notamment sur la transcription des calls et des visioconférences.
- l'IA au service des équipes de consultants, RH, experts, marketing, manager, etc...
- Plateforme d'intelligence conversationnelle pour les équipes de vente à forte croissance.
- Identifier et aider les équipes à reproduire les meilleures techniques de vente,
 - de coaching,
 - de onboarding,
 - de résolution de problème,
 - de marketing,
 - de prise de note,
 - de gestion clientèle,
- de communication vers les clients.
- La technologie au service de décisions basées sur des faits plutôt que sur des impressions.

3. VOUS VOULEZ VOUS ABONNER À NOS SOLUTIONS SaaS LEEEXI ?

3.1 QUE FAIRE AVANT DE S'ENGAGER ?

Vous devez vous informer	
Prendre connaissance des CGV	Si vous souscrivez à un Abonnement, vous avez lu les CGV et vous les acceptez dans leur intégralité.
Prendre connaissance des fonctionnalités de la Solution	Si vous souscrivez à un Abonnement, vous avez pris connaissance des fonctionnalités de la Solution et reconnaissez que vous disposez du matériel et des configurations techniques nécessaires.

Vous pouvez obtenir une Démo de nos Solutions	
Comment avoir une Démo ?	Nous vous proposons une démo par mail ou sur le Site via un formulaire de démo.
	Nous vous contactons pour fixer un rendez-vous en visio-conférence
Comment se passe une Démo ?	Pendant une visioconférence, nous vous présentons la Solution par écran partagé.
et après ?	Vous pouvez tester la Solution et/ou souscrire un Abonnement.

Vous pouvez obtenir une période d'essai gratuite d'une semaine de nos Solutions	
---	--

3.2 COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ?

3.2.1 Souscription par devis

Dans quel cas faut-il un devis ?	Pour les : • Clients n'ayant pas souscrit à l'abonnement en ligne • Services annexes
Comment demander un devis ?	En envoyant un mail à hello@leexi.ai ou par le formulaire de contact du Site : https://www.leexi.ai/contact En indiquant toutes les informations nécessaires à l'établissement du Devis
Qui établit le devis ?	Leexi
Quel est le délai pour accepter le devis ?	Les devis sont valables 30 jours
Qu'est-il indiqué dans le devis ?	Le ou les Abonnement(s) proposés Le détail des Services annexes proposés Le prix détaillé et les modalités de paiement
Comment est accepté le devis ?	Par signature du Client : électronique ou manuscrite. Par confirmation par email Par paiement de la facture des abonnements
Ces CGV sont-elles applicables ?	Oui, sauf dispositions contraires dans le Devis.

3.2.2 Souscription en ligne via la page de souscription :

Dans quel cas souscrire en ligne ?	Pour un ou des Abonnement(s) seul(s), c'est-à-dire sans Services annexes et sans Prestations informatiques sur mesure
------------------------------------	---

Où souscrire en ligne ?	Un lien vous est envoyé par Mail pour accéder à la Page de Souscription
	• Indiquer l'identité et les coordonnées du Client • Sélectionner la case du ou des Abonnement(s) choisi(s) • Cocher la case indiquant que vous acceptez : ○ ces CGV ○ la Politique de confidentialité • Payer le ou les Abonnement(s) choisi(s)
Que se passe-t-il ensuite ?	• Nous vous envoyons un mail de confirmation d'Abonnement avec vos Identifiants • Nous vous envoyons votre facture d'Abonnement par mail

3.3 EST-IL POSSIBLE DE SE RÉTRACTER ?

Quel est le délai de rétractation ?	14 jours après la souscription à l'Abonnement
Comment se rétracter ?	Envoyer un email à hello@leexi.ai
Que se passe-t-il si vous vous rétractez ?	Vous n'avez plus accès à la Solution.

4. TARIFS DE NOS SOLUTIONS SaaS LEEXI ?

4.1 TARIF ET MODE DE PAIEMENT DE NOS ABONNEMENTS

	LEEXI
Durée	Abonnement annuel ou Abonnement mensuel
Prix	Voir devis, voir facture, voir compte client sur la plateforme de Leexi
Facturation	Les factures sont accessibles sur la plateforme Leexi par Stripe ou elles sont envoyées par email
Quand Payer?	Immédiatement sur la plateforme Leexi ou suivant le contrat, ou 30 jours à compter de la réception de la facture
Comment payer?	- par virement bancaire - par domiciliation bancaire - par mandat SEPA - par Stripe - Les chèques ne sont pas acceptés
Compte bancaire pour le paiement	LEEXI Banque KBC IBAN : BE02 7340 5808 6740 BIC : KREDBEBB

4.2 QUELLES SONT LES DURÉES DES ABONNEMENTS ?

Début	Au paiement complet de l'abonnement
-------	-------------------------------------

Durée initiale ferme	1 an, ou 1 mois, pluriannuel par contrat
Durées de renouvellement successives fermes	1 an, ou 1 mois, pluriannuel par contrat

Renouvellement	Par tacite reconduction : en l'absence de résiliation, l'Abonnement est renouvelé automatiquement
----------------	---

Quand demander la fin de l'abonnement ?	Dépend des options choisies suite à un devis
---	--

Comment demander la fin de l'abonnement ?	par email à hello@leexi.ai
---	--

Quels événements ont un effet sur la durée de l'Abonnement, l'accès aux Solutions?				
Evénements	Effet sur l'Abonnement	Formalités	Remboursement	Durée
Non respect de ces CGV par le client	Suspension	Mail au client	Aucun	Jusqu'à régularisation
	Résiliation	Notification au client	Aucun	10 jours après notification
Force majeure	Suspension	Mail au client	Aucun	Durée de la Force Majeure
	Résiliation	Notification au client	L'Abonnement restant à courir	30 jours après Notification
Max transcription atteinte	Suspension	Mail au client	Aucun	Jusqu'à régularisation

Limite d'appels/meetings : Visioconférences + audios + fichiers uploadés

- Licence Starter : 20h/user/mois globalisé par compte client
- Licence AI-Meeting : Illimité (usage équitable égal à 30h/user/mois globalisé par compte client)
- Licence Business : Illimité (usage équitable égal à 40h/user/mois globalisé par compte client)
- Licence Entreprise : Illimité (usage équitable égal à 50h/user/mois globalisé par compte client)

Limite de la durée de stockage des données des clients payants

- La durée standard est de 2 ans
- Le client peut choisir la durée et la granularité des informations stockées sans toutefois dépasser 2 ans.
- Des exceptions sont possibles dans le plan Entreprise

Limite de la durée de stockage des données des clients qui se désabonnent

- Les données des clients sont récupérables [par API](#) de Leexi jusqu'à 15 jours après la fin de l'abonnement.
- Deux semaines après la fin de l'abonnement les données des clients sont effacées définitivement

Limite de la durée de stockage des données des clients à la fin de la période de free trial

- Deux semaines après la fin de la période de free trial les données des clients sont effacées définitivement

4.3 QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT ?

Droits

Le Client peut :

- utiliser les fonctionnalités de la Solution pour son usage professionnel
- créer des Operator salariés, stagiaires, sous-traitants du Client ou toute personne agissant au nom et pour le compte du Client
- consulter la Documentation
- contacter le Service Client par mail ou par téléphone
- En dehors des sauvegardes automatiques des données générées par l'application, il peut sauvegarder les Données en dehors de la Solution et exercer son droit à la portabilité

Obligations

Le Client est propriétaire et responsable des Données :

- Il est titulaire des éventuels droits sur les enregistrements
- Il assume seul les dommages que les Données causent aux tiers
- Il est responsable de la confidentialité des Données
- Il est le Responsable de traitement des Données personnelles contenues dans les Données

Le Client doit informer Leexi sans délai :

- de toute perte de confidentialité de ses Identifiants ou de ceux de ses Operators
- de toute atteinte aux Actifs PI de Leexi ou des tiers, par exemple toute contrefaçon, concurrence déloyale, parasitisme, et plus généralement toute atteinte pouvant mettre en jeu la responsabilité de Leexi
- de toute Anomalie affectant les Solutions

Le Client ne doit pas et ne peut pas :

- donner une fausse identité ou des fausses coordonnées lors de la souscription d'un Abonnement
- modifier, corriger ou faire corriger les Solutions
- enregistrer ou diffuser via la Solution des contenus :
 - pornographiques ou obscènes,
 - offensant, menaçant,
 - assimilables à du harcèlement,
 - calomnieux, diffamatoires,
 - d'incitation à la haine, racistes,
 - dommageables, illégaux.
 - la race ou l'origine ethnique
 - les opinions ou croyances politiques, religieuses ou philosophiques ;
 - l'appartenance à un syndicat ;
 - les informations biométriques ou génétiques ;
 - les informations relatives à la santé personnelle
 - l'activité sexuelle ou l'orientation sexuelle ;
 - antécédents criminels
 - vente de drogues
 - activités illégales
- céder ou prêter son droit d'accès à la Solution, à titre gratuit ou payant
- envoyer des spams via les Solutions
- utiliser des Identifiants de tiers
- communiquer ses Identifiants à des tiers
- collecter des données auprès d'utilisateurs ou de participants de moins de 18 ans
- modifier, déplacer ou remplacer les marques, noms commerciaux, logos, copyright indiqués dans les Solutions
- mettre les Solutions à la disposition d'un concurrent de Leexi
- enregistrer ou diffuser via les Solutions des Actifs PI de tiers ou de Leexi sans leur autorisation par exemple : droits d'auteur, marques commerciales, secrets commerciaux, secret des affaires, noms de domaine...
- charger dans la Solution des fichiers pouvant nuire à son fonctionnement, par exemple contenant : virus, chevaux de Troie, vers, bombes à retardement, robots d'annulation, fichiers corrompus...
- accéder aux codes sources et aux codes objets des Solutions
- désassembler ou décompiler les Solutions et reconstituer la logique des fonctionnalités des Solutions

Bien que le client n'ait pas l'intention d'enregistrer ou de diffuser des informations sensibles - telles que la race ou l'origine ethnique, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques, l'activité ou l'orientation sexuelle, ou l'appartenance à un syndicat - à grande échelle, les parties reconnaissent et acceptent que l'inclusion accidentelle ou involontaire de ces attributs puisse se produire directement ou indirectement dans le discours naturel. Les utilisateurs sont encouragés à traiter ce type de contenu de manière responsable et dans le respect des lois applicables. Cependant, la simple inclusion de ces informations dans la solution ne sera pas interprétée comme un manquement aux obligations du client.

Le Client et les Operators doivent avoir :

- Un accès internet de qualité suffisante
- Un matériel informatique de qualité suffisante
- Un des navigateurs Internet suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge

Le Client doit	Sanctions
Payer son Abonnement sans retard	Frais de recouvrement de 15 euros par facture réglée en retard
• Respecter ces CGV • Faire respecter ces CGV aux Operators • Utiliser la Solution en respectant la réglementation et les droits des tiers • Intégrer un message type informant de l'enregistrement des communications, comme précité ci-dessus	• Suspension de l'Abonnement jusqu'à régularisation de la situation • Résiliation de l'Abonnement si la situation n'est pas régularisée 30 jours après Notification d'une mise en demeure au Client

4.4 Quels sont les droits et obligations de Leexi ?

Leexi est et reste seul titulaire des Actifs PI suivants :	
Les Solutions et les éléments les composant (liste non exhaustive) :	• Le code source • Les programmes informatiques • Les bases de données • Les éléments graphiques • L'architecture technique • La documentation

Leexi peut (dans le respect des engagements de l'Éditeur précisés en annexes) :	
• Modifier ou corriger les Solutions	• Concéder l'accès aux Solutions à tout tiers
• Communiquer aux utilisateurs de la plateforme Leexi par email, par téléphone, par courrier	• Communiquer des informations concernant l'évolution de Leexi par exemple avec une newsletter, en favorisant des contenus à valeur ajoutée pour les utilisateurs de Leexi

• Concéder des licences sur les Solutions à tout tiers	• Céder les Solutions et les Abonnements à tout tiers
• Engager ou non une action en justice (contrefaçon...) des Solutions à l'encontre de tout tiers, y compris le Client et/ou les Opérateurs.	
• Nonobstant toute disposition contraire, le Client conserve et détient tous les droits, y compris les droits de propriété intellectuelle et industrielle, sur les Données Client.	

Obligations

Leexi doit :
Exploiter les Solutions dans le respect du cadre juridique applicable aux éditeurs de solutions SaaS et de nos engagements précisés en annexe et notamment :
• la réglementation en matière de protection des données, de sécurité des systèmes d'information et d'éthique numérique • les droits des tiers • de ces CGV
Permettre l'accès aux Solutions et leur bon fonctionnement, hors périodes de Maintenance :
• Assurer la Maintenance Applicative et Évolutive • Assurer la confidentialité des Données • Assurer la continuité d'activité et garantir la disponibilité de la Solution • Mettre à disposition des Clients la Documentation • Être titulaire du droit d'exploiter les Solutions • Assurer la Sécurisation des Solutions
• Faire respecter ces CGV par ses salariés, mandataires sociaux, stagiaires et sous-traitants • Assurer le Service Client du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h hors Jours fériés • Mettre en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement normal des Solutions
• La responsabilité du Prestataire est limitée à une obligation de moyen.

Indemniser les Clients	
Fait générateur	En cas de non-respect des CGV par Leexi
Domage	Seul le dommage direct du Client résultant du non-respect des CGV
Indemnité maximale	Une indemnité du prix annuel payé pour l'Abonnement à la Solution concernée dans les 6 derniers mois

Limites de responsabilité et de garantie

Leexi n'est pas responsable :
De tout préjudice indirect, par exemple :
● perte de clientèle ● préjudice commercial ● perte chiffre d'affaires
Des préjudices du Client liés à sa production réalisée à partir des Solutions
Des préjudices liés à une utilisation des Solutions par le Client ou les Opérateurs non conforme aux CGV
Des informations et conseils donnés au sein du Site, des Solutions et dans la Documentation : ● ils sont seulement des aides d'utilisation des Solutions ● ils ne peuvent pas créer des obligations s'imposant à Leexi non prévues dans ces CGV

en cas de différence entre :

- les visuels des Solutions sur le Site ou les communications commerciales de Leexi
- et les Solutions mises à disposition

en cas d'indisponibilité des Solutions pour :

- Force majeure
- difficultés liées à l'Hébergeur
- difficultés liées au réseau internet
- difficultés liées aux sous traitants en IA
- difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications
- difficultés liées à vos réseaux internes, vos matériels et vos programmes informatiques

Leexi ne garantit pas que :

- l'utilisation des Solutions sera ininterrompue ou exempte d'erreurs
- les Solutions fonctionnent en combinaison avec tout matériel ou navigateur internet
- le ou les Serveurs, ainsi que la Solution, seront dépourvus de virus ou de tout autre élément nuisible

DÉVELOPPEMENT SUR MESURE ET INTÉGRATION D'API

Ces prestations de services sont susceptibles d'être réalisées par des salariés de Leexi ou des partenaires techniques.

En fonction du niveau de complexité et de la dimension financière de la prestation sur mesure, nous sommes susceptibles de vous soumettre un contrat de prestations de services ad hoc.

Vous avez besoin de prestations informatiques sur mesure quels types de prestations informatiques sur mesure ?

Intégration :

- de l'API
- de fonctionnalités

Maintenance préventive et Maintenance curative du Livrable

Le prix des prestations informatiques sur mesure

Prix unitaire par Jour de développeur/intégrateur	750€ + TVA
Temps de développement	Il est défini par Leexi en fonction de l'Expression du besoin

Comment se déroulent les prestations sur mesure ?

Pour l'établissement du Devis :	le Client remet l'Expression du besoin à Leexi
Etablissement du Devis :	Leexi joint un contrat de prestation de services et intègre au Devis le calendrier de réalisation du Livrable
Après acceptation du Devis :	Leexi rédige les Spécifications techniques
A la remise du Livrable :	signature numérique du procès-verbal de Recette provisoire

Pendant les 15 jours suivants :	le Client teste le Livrable et transmet à Leexi ses remarques Leexi réalise les éventuelles corrections
15 jours après le Livrable provisoire :	date du Livrable définitive début de la Maintenance

Qui fait Quoi ?

Le Client	Leexi
-----------	-------

Paie les sommes indiquées sur le Devis	• Réalise le Livrable • Livre le mode d'emploi du Livrable • Cède certains Actifs PI
--	--

Autres tâches : • Valide les Spécifications techniques et les Recettes • Transmet les textes du Livrable • Répond aux questions et collabore activement • Regarde les tâches faites au fur et à mesure • Donne son avis • Donne les bonnes informations • Alerte de toutes difficultés	Principales tâches : • Rédige les Spécifications techniques • Programme et / ou paramètre et / ou intègre : ○ l'architecture technique ○ les fonctionnalités ○ les bases de données ○ les API • Conçoit, saisit, réalise et intègre : ○ les textes ○ les éléments graphiques
---	---

5. MAINTENANCE DES SOLUTIONS LEEXI

La maintenance	
Début	le jour du début de l'Abonnement

Durées successives	un an, ou un mois en fonction de l'Abonnement du Client
Renouvellement	par tacite reconduction sauf résiliation au plus tard 1 mois avant l'expiration de l'Abonnement
Tarif	incluse dans le coût de la licence
Modalités	• le Client transmet les Anomalies par mail à hello@leexi.ai • Leexi accuse réception de l'Anomalie le Client coopère avec • Leexi pour le traitement de l'Anomalie • Leexi informe le Client par mail du délai de traitement de l'Anomalie • Leexi solutionne l'Anomalie • Leexi informe le Client 5 jours ouvrés avant les opérations de Maintenance préventive • le Client informe Leexi un mois avant une période de surcharge d'utilisation du Livrable

6. RÈGLES COMMUNES ET CONFIDENTIALITÉ

SONT CONFIDENTIELS	• l'Expression des Besoins et les Données • la Documentation et les supports de formation • les informations transmises par une Partie avec la mention « confidentielle »
DATA CLIENT	• Tous les logiciels (y compris les images de machines), données, informations, textes, sons, vidéos et images auxquels Leexi a accès ou dont elle a connaissance ou qui sont traités par les produits ou services de Leexi, ainsi que les résultats générés par les produits ou services, sont considérés comme des « données du client ». • Leexi s'engage à préserver la confidentialité des Données Client et à n'utiliser les Données Client que : (a) dans la plus stricte confidentialité, conformément aux meilleures normes industrielles ; (b) dans le seul but de remplir ses obligations au titre de l'accord. • Leexi doit restituer et supprimer irrévocablement les données du client à la fin de l'accord.

QUI EST REDEVABLE ?	- la Partie qui reçoit l'information confidentielle - toute personne travaillant au nom et pour le compte de la Partie concernée - ses salariés, ses collaborateurs, ses mandataires sociaux, ses actionnaires, ses sous-traitants exemple : Leexi doit garder confidentielle l'Expression des Besoins
QUI EST BÉNÉFICIAIRE ?	la Partie qui envoie l'information confidentielle exemple : Leexi bénéficie de la confidentialité de la Documentation

COMMENT GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ ?	- ne pas transmettre les Informations confidentielles à des tiers - utiliser les Informations confidentielles uniquement pour exécuter ce Contrat - protéger techniquement et juridiquement la confidentialité des Informations confidentielles
COMBIEN DE TEMPS ?	- pendant le Contrat 2 ans après la fin du Contrat
QUE FAIRE EN CAS DE MANQUEMENT A LA CONFIDENTIALITÉ ?	- envoyer une notification urgente - une mise en demeure par Notification - en cas de préjudice supposé ou avéré, contacter un médiateur
QUE POUVEZ-VOUS DIVULGUER ?	- les informations devenues publiques - les informations déjà connues avant la conclusion du Contrat - les informations que vous avez développées vous-même, de manière indépendantes - les informations que la loi ou un juge impose de diffuser

Données personnelles

Leexi est le Responsable de traitement des Données personnelles collectées sur le client dans le cadre de la relation contractuelle	Les règles de protection des Données personnelle sont définies dans notre Politique de confidentialité (voir en Annexe 2)
---	---

Le Client est le Responsable de traitement des Données personnelles contenues dans sa Solution	Le Client doit définir ses règles de protection des Données personnelles de ses Données
leexi est sous-traitant pour le traitement des Données personnelles contenues dans les Données	Les règles de sous-traitance sont définies dans les conditions de sous-traitance précisées en annexe
Sous-traitance	Leexi peut librement avoir recours à des sous-traitants pour l'exploitation des Solutions, la réalisation des Services annexes et des Prestations informatiques sur mesure.
Référence commerciale et technique	- Leexi peut citer le Client et afficher son logo/marque comme référence dans sa communication commerciale. - Le client peut accorder ou refuser son consentement à sa seule discrétion. Toute utilisation autorisée du matériel du client sera toujours conforme aux lignes directrices fournies par le client, le cas échéant, et uniquement aux fins convenues par les deux parties.

	Le Client peut citer Leexi et afficher son logo/marque comme référence dans sa communication commerciale.
Indépendance des Parties	Les Parties sont des partenaires professionnels indépendants. Ils assument chacun leurs propres risques.
Coopération des Parties	- Les Parties s'informent de toute difficulté dès que possible. - Les Parties sont disponibles pour le bon déroulement du Contrat. - Les Parties essaient toujours de trouver des solutions amiables. - Les Parties se comportent ensemble avec honnêteté.
Tolérance	Le Contrat n'est pas modifié par le fait de tolérer un manquement d'une Partie.
Nullité	Si une partie des CGV est annulée, le reste des CGV reste applicable.

Loi applicable	• La loi belge, en langue française
Juridictions compétentes	• Les juridictions du ressort Bruxelles

Les Litiges

Que faire en cas de litige ?	• en cas d'urgence, engager une procédure devant le tribunal compétent de Bruxelles • dans tous les autres cas : faire une médiation
Comment choisir le médiateur ?	• si possible, se mettre d'accord avec l'autre Partie • sinon, demander au tribunal compétent de Bruxelles
La médiation a échoué ?	• Engager une procédure devant le tribunal compétent de Bruxelles

Annexes

Nos engagements en matière de qualité de service et de conformité

Dans le cadre de son projet stratégique, en tant qu'éditeur de solutions SaaS dans le secteur de l'Intelligence Conversationnelle, Leexi s'engage et cherche à se différencier autour de 3 leviers :

- Viser l'excellence dans notre démarche d'innovation et de qualité de service aux clients : L'intelligence conversationnelle au service de la transformation des entreprises.
- Aller au-delà du respect du cadre réglementaire applicable aux fournisseurs de solutions SaaS via notre engagement en matière de protection des données, de sécurité des systèmes d'information et d'éthique numérique.
- Avoir un impact positif sur nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et sur la société via notre politique RSE.

Annexe 1

Protection des données et éthique numérique

Annexe 1.1 Éthique numérique de Leexi et respect de la réglementation applicable à l'AI

Dans le cadre de notre engagement RSE, nous veillons en permanence à placer l'humain au centre de notre démarche.

En croisant les commerciaux et le numérique, nous contribuons à replacer l'humain au cœur de la société numérique et à réinventer la place des relations commerciales dans ce nouvel environnement.

Avec notre réseau de juristes experts partenaires, dans le cadre de la conception et du développement de nos solutions technologiques, nous veillons à anticiper la future réglementation européenne en matière d'intelligence artificielle et à respecter les bonnes pratiques applicables en matière d'utilisation de l'IA.

[Ref : Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL ÉTABLISSANT DES RÈGLES HARMONISÉES CONCERNANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE](#)

Leexi s'engage à :

- Respecter les droits fondamentaux : assurer une conception et une mise en œuvre des outils et des services d'intelligence artificielle qui soient compatibles avec les droits fondamentaux
- Garantir un principe de non-discrimination : prévenir spécifiquement la création ou le renforcement de discriminations entre individus ou groupes d'individus ;
- Garantir le principe de qualité et sécurité : en ce qui concerne le traitement des décisions juridictionnelles et des données judiciaires, utiliser des sources certifiées, licites et des données intangibles avec des modèles conçus d'une manière multidisciplinaire, dans un environnement technologique sécurisé ;
- Garantir le principe de transparence, neutralité et intégrité intellectuelle : rendre accessibles et compréhensibles les méthodologies de traitement des données et de conception d'algorithmes , autorisant les audits externes
- Garantir le principe de maîtrise par l'Operator : bannir une approche prescriptive et permettre à l'utilisateur d'être un acteur éclairé et maître de ses choix.

Annexe 1.2 Données personnelles

Dans le cadre de notre engagement à respecter la législation relative à la protection des données, nous informons nos Clients que Leexi peut stocker, traiter et utiliser des données à caractère personnel aux fins de la réalisation de l'objet de la commande, conformément à la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), ci-après la « Réglementation ».

Le traitement des données personnelles concernées (nom, prénom, qualité, e-mail, n° de téléphone) de nos Clients repose sur la base légale de l'exécution du Contrat. Les informations collectées sont strictement confidentielles et réservées exclusivement aux services compétents de Leexi en charge de l'exécution du Contrat. Aucune utilisation des données personnelles à d'autres fins que l'exécution de ce Contrat ne sera effectuée.

Les données personnelles de nos Clients sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à leur traitement. En aucun cas, cette durée ne dépassera cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la Réglementation, nos Clients disposent de plusieurs droits concernant leurs données personnelles, y compris le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement (dans les limites des obligations légales imposées à Leexi), ainsi que le droit à la portabilité des données. Ils ont également le droit de déposer une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles - <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>).

Les Clients ont le droit d'émettre des directives concernant le sort de leurs données personnelles après leur décès.

Les Clients peuvent exercer ces droits et/ou poser toute question relative au traitement de leurs données personnelles par Leexi en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de Leexi par e-mail à l'adresse suivante : dpo@leexi.ai.

Leexi agissant en tant que sous-traitant au nom et pour le compte des Clients dans le traitement de leurs données personnelles, les Parties sont liées par l'Accord de traitement des données personnelles qui fait partie intégrante du présent Contrat.

Annexe 1.3 Hébergement des données et transcription des communications

Nos solutions et les données intégrées par nos Clients sont hébergées sur les serveurs de AWS situées en Europe. AWS fait partie du Cloud Infrastructure Services Providers en Europe, qui est un code de conduite de la protection des données pour les fournisseurs de services d'infrastructures, conformément à l'article 40 du RGPD.

Leexi s'engage à ne pas traiter ou faire traiter des données à caractère personnel en dehors de l'UE/EEE.

Ce code a été approuvé par le Comité européen de la protection des données (CEPD) et adopté par l'autorité française de la protection des données (la CNIL) et par l'Autorité de Protection des Données belges (APD). Ainsi, il garantit une sécurisation et une protection des données conformément au RGPD.

Le lien vers la [politique de confidentialité de AWS](#).

Annexe 2

Politique de Sécurité du Système d'Information

Leexi s'engage à sécuriser la Plateforme, notamment en termes d'intrusion logique et/ou physique, de confidentialité, d'intégrité et de sauvegarde des données.

Aussi, Leexi s'engage à mettre en place et maintenir une sécurité optimale tant physique que logique.

La sécurité des outils développés et du Système d'Information de Leexi est une composante essentielle de la protection des intérêts propres de l'entreprise, ainsi que celle de nos Clients.

Leexi a obtenu la certification Iso27001 : 2022, les informations détaillées sont disponibles sur ce lien : <https://trust.leexi.ai/>

Notre Politique de Sécurité du Système d'Information prend en compte les principaux risques encourus et identifiés :

- Risque d'indisponibilité des informations, outils, et des systèmes les traitant
- Risque de divulgation, ou perte de confidentialité, accidentelle ou volontaire des informations personnelles ou non fournies par le Client et pour lesquelles Leexi agit en tant que sous-traitant
- Risque d'altération, ou perte d'intégrité, qui pourrait amener à une perte d'information pour le Client.

Les principaux objectifs de mise en œuvre de notre Politique de Sécurité du Système d'Information sont :

- Améliorer et formaliser la gestion de la sécurité des Solutions
- Proposer des services d'hébergement de AWS
- Étendre les bonnes pratiques à tous les services proposés par Leexi
- Créer une culture de la sécurité auprès des équipes de Leexi et de ses Clients.

Chaque acteur des Ressources du Système d'Information de Leexi, Operator ou Administrateur, sous-traitants ou Clients, est sensibilisé à l'importance de signaler tout incident réel suspecté. Ceci inclut la perte et le vol de tous moyens informatiques ou de supports de données. L'enregistrement des incidents est systématique.

Les Clients peuvent signaler tout incident par l'intermédiaire de admin@leexi.ai

Annexe 3

Maintenance de la Solution

Annexe 3-1 Types et périmètre de Maintenance de la

Solution 3-1-1 Maintenance Corrective de la Solution

Contenu et périmètre

Leexi fourni pendant la durée de la Licence, une maintenance corrective pour la Solution conformément aux niveaux de services de la présente Annexe, et dont le respect est soumis à une obligation de moyen renforcée.

La maintenance corrective consiste notamment en :

- La prise en charge des demandes d'assistance technique ou de support faites par le Client, relativement à l'utilisation, l'exécution, et au fonctionnement de la Solution ; et
- La résolution des Anomalies par une résolution définitive, et le cas échéant, une résolution temporaire.

Au titre de la maintenance corrective, Leexi s'engage notamment à :

- Procéder à l'intégration des résolutions temporaires et des résolutions définitives ;
- Procéder à la remise en ordre global de bon fonctionnement de la Solution après l'intégration des résolutions temporaires et des résolutions définitives ;
- Éviter les régressions des fonctionnalités de la Solution dans la correction des Anomalies.

3-1-2 Maintenances préventive et évolutive de la Solution

Leexi pourra à tout moment, améliorer ou ajouter des fonctionnalités à la Solution en lui intégrant tous correctifs, mises à jour, et montées de versions qu'elle éditerait.

En cas de modifications des fonctionnalités ou de l'ergonomie de la Solution, Leexi s'engage, à la demande du Client, à l'accompagner dans la formation à l'utilisation de ces modifications.

En outre, Leexi s'engage à mettre à disposition du Client, sans surcoût, des mises à jour de la Solution en fonction des exigences techniques et, notamment, de sécurité et de compatibilité au système d'exploitation et/ou au système de gestion des bases de données, ainsi que des exigences légales et réglementaires

Notifications

La demande d'intervention est faite au cours des heures ouvrées (9h-18h heure Paris, Bruxelles), durant les jours ouvrés, par courrier électronique à l'adresse : hello@leexi.ai .

Annexe 4

Responsabilités

La responsabilité totale de Leexi est limitée aux dommages directs subis par le Client. Ainsi, Leexi ne peut être tenue responsable des préjudices indirects qui comprennent, sans que cette liste soit exhaustive : le préjudice commercial ou financier, la perte de clientèle, la perte d'image de marque, le manque à gagner, la perte de commande, tout trouble commercial ainsi que toute action émanant de tiers et dont il ne sera pas démontré qu'elle est imputable à Leexi étant ainsi exclue.

La responsabilité cumulée de chacune des parties pour manquements est limitée aux pertes directes et au montant dû par le Client pour la consommation des services sur une période de 12 mois. Nonobstant toute disposition contraire, Leexi est responsable de la disponibilité de la solution, quelles que soient les difficultés liées aux sites d'hébergement, au réseau Internet ou à la structure des réseaux de télécommunications. En outre, Leexi garantit que les produits et services fournis sont exempts de virus et autres composants nuisibles.

En outre, Leexi ne sera pas responsable envers le client ou toute personne agissant au nom ou par l'intermédiaire du client (y compris les opérateurs) pour toute réclamation faite par eux à la suite de toute perte, blessure, réclamation, dommage ou responsabilité de quelque nature que ce soit subie de quelque manière que ce soit en raison de :

- de l'utilisation non conforme faite par le Client de la Solution ;
- des erreurs ou omissions affectant les informations fournies par le Client ;
- des pannes ou interruptions empêchant d'accéder à tout ou partie de la Solution ou commentaires ou Données à caractère personnel, intégrées par le Client dans la Solution, qui seraient en violation de la législation applicable, notamment du droit de la propriété intellectuelle, du règlement européen relatif à la protection des données personnelles des personnes physiques (ci-après « RGPD »), de l'ordre public et des bonnes mœurs ;
- de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de Leexi. De plus, Leexi ne sera en aucun cas tenu pour responsable vis-à-vis du Leexi ou de toute autre personne, de toute décision ou mesure prise par le Leexi se fondant sur de telles informations accessibles par la Solution ou au moyen de toutes autres services logiciels ou prestations de services qui peuvent être proposées.

Annexe 5

Assurances

Chaque Partie s'engage à s'assurer et s'engage à maintenir en vigueur son contrat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France, pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de tout dommage causé au Client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Chaque Partie s'engage à fournir à première demande de l'autre Partie, une attestation d'assurance en cours de validité indiquant le montant des garanties.

Le défaut d'assurance ou l'insuffisance des montants garantis n'exonère ni ne limite la responsabilité et les garanties dues par les Parties.

Chaque Partie s'engage à maintenir en vigueur son contrat d'assurance de responsabilité civile et professionnelle pendant la durée du présent Contrat.

Annexe 6

Cession du contrat- sous-traitance

Annexe 6-1 Cession du contrat

Le Contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, pas plus que les droits et obligations qui y figurent, à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, par l'une des Parties sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie.

Annexe 6-2 Sous-traitance

Leexi peut, pour les besoins de réalisation de la Prestation et sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article « Protection des données à caractère personnel », confier à un ou plusieurs sous-traitants la conception et/ou la réalisation et/ou la production de certaines missions dont la nature ne relève pas de ses compétences spécifiques, à condition que :

- Le recours à des sous-traitants ne réduit en aucun cas et d'aucune manière la responsabilité de Leexi envers le Client. Leexi demeure garant vis-à-vis du Client du respect, par ses sous-traitants de la parfaite exécution de la Prestation ;
- Leexi demeure en toute hypothèse l'interlocuteur unique du Client dans le cadre de l'exécution de la Prestation ;
- Leexi garantit le Client à première demande dans l'hypothèse où un sous-traitant ou prestataire sollicitait auprès du Client le paiement direct des travaux qu'il aurait réalisés en cette qualité.

Annexe 7

Référence professionnelle

Le Client autorise Leexi à utiliser son nom commercial et ses logos à titre de référence commerciale sur ses supports de communication, interne et externe, pendant toute la durée de l'Abonnement.

Le Client s'engage par ailleurs à faire figurer le nom commercial et/ou les logos de Leexi sur la Solution pendant toute la durée du Contrat.

Dans ces conditions, chaque Partie autorise l'autre Partie, à titre non exclusif et non cessible à reproduire et à représenter, pour la durée du Contrat, le nom commercial et/ou les logos de l'autre Partie, dans les conditions définies ci-dessus et dans le respect de la charte graphique transmise par la Partie titulaire, le cas échéant.

Chaque Partie s'engage à ne pas déposer, aussi bien pendant la durée du Contrat qu'à son échéance, une quelconque demande de marque identique ou similaire comprenant le nom commercial et/ou les logos de l'autre Partie ou de réserver un nom de domaine comprenant ces derniers.

Annexe 8

Résiliation

Annexe 8-1 Résiliation standard

Chaque partie peut résilier l'Abonnement

- sans préavis, jusqu'au dernier jour pour un abonnement par Stripe à échéance mensuel ou annuel
- dépend des options choisies suite à un devis

Annexe 8-2 Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, le Contrat pourra être résilié, à tout moment, en tout ou partie, de plein droit, après une mise en demeure adressée par l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, non suivie d'effet dans les trente (30) jours de sa réception.

Toute résiliation du Contrat pour manquement interviendra sans préjudice des dommages et intérêts auquel la Partie à l'initiative de la résiliation pourrait prétendre.

Chaque Partie pourra par ailleurs résilier unilatéralement le Contrat, avec effet immédiat, dans l'hypothèse:

- où une entité directement concurrente prendrait le contrôle de l'autre Partie,
- où l'une des Parties s'associerait avec un concurrent de l'autre Partie,
- d'un manquement grave par l'un des Parties à une stipulation du Contrat.

Annexe 9

Définitions

Abonnement : type de formule contractuelle choisi par le Client, précisant les fonctionnalités accessibles, la durée du Contrat et le prix facturé.

Abonnement annuel : Abonnement en cas de souscription pour une durée d'une année.

Abonnement mensuel : Abonnement en cas de souscription pour une durée d'un mois.

Annexe : élément du Contrat figurant en annexe des CGV

Actifs PI : désigne tous les droits de propriété intellectuelle et tous les dépôts de demande de protection de droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, marques, dessins et modèles, logiciels, droits d'auteur et tous les intérêts de propriété intellectuelle matérialisés, tels que l'enveloppe Soleau ou le savoir-faire secret.

Administrateur : désigne la personne disposant des accès au Compte Administrateur.

Anomalie : toute incohérence entre les résultats d'exploitation du Livrable avec les spécifications techniques.

Anomalie bloquante : Anomalie rendant impossible l'utilisation normale d'une fonction essentielle du Livrable sans solution de contournement trouvée.

Anomalie majeure : Anomalie bloquante ayant fait l'objet d'une solution de contournement. **Anomalie mineure** : Anomalie qui n'est ni une Anomalie bloquante ou une Anomalie majeure.

API : « Application Programming Interface » ; solution informatique qui permet à des applications informatiques de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services ou des données.

Client : personne morale ou physique qui conclut un Contrat, ou qui a payé un Abonnement, ou pendant la période d'essai.

Compte Administrateur : désigne un compte de connexion à une Solution via les Identifiants de l'Administrateur. A partir de ce compte, l'Administrateur peut :

- accéder aux fonctionnalités de la Solution,
- créer des Comptes Operators.

Conditions particulières : informations figurant sur la Page de souscription ou sur le Devis.

Compte Operator : désigne un compte de connexion à une Solution via les Identifiants de l'Operator, qui sont attribués par l'Administrateur. A partir de ce compte, l'Operator peut accéder aux fonctionnalités de la Solution.

Contrat : ensemble formé par les Conditions particulières et ces CGV.

Démo : démonstration à distance, par visio-conférence, du fonctionnement d'une Solution. **Documentation** : description des fonctionnalités et du mode d'emploi de chaque Solution.

Données : désigne les textes, éléments graphiques ou les arbres décisionnels enregistrés par le Client ou sous sa responsabilité, au sein de chaque Solution, à partir de l'Espace Client.

Donnée(s) Personnelle(s) : désigne toute information se rapportant directement ou indirectement à une personne physique (nom, numéro d'identification, données de localisation, identifiant en ligne, ...)

DPO : « Data Protection Officer » ; personne physique ou morale en charge de la protection des Données personnelles chez Leexi.

Espace Client : application web de chaque Solution, hébergée sur les Serveurs, contenant les fonctionnalités de la Solution, le Compte Administrateur et les Comptes Operator et les Données.

Expression du besoin : description non technique, en termes généraux, présentant

- les besoins du Client justifiant la réalisation de Prestations informatiques sur mesure,
- la finalité du Livrable,
- les principales fonctionnalités du Livrable.

Force majeure : sont considérés comme cas de force majeure :

- les cas habituellement reconnus comme tels par la jurisprudence française, ou belge
- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à chaque Partie, si elle n'a pu les empêcher,
- les intempéries, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux,
- les épidémies,
- les blocages des télécommunications,
- les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement.

Hébergeur : entreprise spécialisée assurant l'hébergement des Solutions, des Données et de l'Espace Client.

Heures ouvrées : du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h, hors jours fériés.

Service Client : service offert par Leexi consistant à répondre à toutes questions du Client relatives à l'utilisation ou à un dysfonctionnement d'une Solution, soit par mail soit par téléphone.

Identifiants : adresse électronique et mot de passe permettant de se connecter à un Compte Administrateur ou à un Compte Operator.

Intelligence Artificielle (IA) : processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique

Informations confidentielles : désigne les informations présentant un caractère confidentiel pour une Partie et qui doivent être communiquées à l'autre Partie pour l'exécution du Contrat.

Intelligence Conversationnelle : L'intelligence conversationnelle commence avec la confiance, l'intelligence conversationnelle construit des relations de qualité et se termine avec un succès commercial

Jour développeur : 7 heures de travail d'un développeur informatique de Leexi ou d'un de ses sous-traitants, pour la réalisation des Prestations informatiques sur mesure.

Jour codeur : 7 heures de travail d'un codeur de Leexi ou d'un de ses sous-traitants, pour la réalisation des

Services annexe.

Jours fériés :

France : le 1^{er} janvier, le jour de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre de chaque année.

Belgique : le 1^{er} janvier, le jour de Pâques, le 1^{er} mai, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 21 juillet, le 15 août, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre de chaque année.

Livrable : résultat de la réalisation des Prestations informatiques sur mesure, défini dans les Spécifications techniques, pour répondre à l'Expression des besoins. Le Livrable peut être, par exemple : un site internet, une plateforme, une application mobile.

Maintenance : Maintenance curative et / ou Maintenance préventive, comprise dans les Prestations informatiques sur mesure.

Maintenance curative : prestation informatique ayant pour finalité de prendre en charge tout problème et/ou incident sur le Livrable entraînant une Anomalie reportée par le Client ou détectée pro-activement par Leexi.

Maintenance préventive : prestation informatique consistant à

- mettre à jour régulièrement tout ou partie des éléments du Livrable,
- réaliser des corrections d'Anomalie(s) mineure(s)
- réalisation des modifications mineures du Livrable nécessaires :
 - à la sécurité informatique du Livrable,
 - à la compatibilité du Livrable avec les navigateurs web.

Notification : lettre envoyée par une Partie à l'autre Partie :

- soit par lettre recommandée électronique avec avis de réception,
- soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- soit par lettre remise en main propre contre récépissé.

Quand il est prévu une Notification dans les CGV, en cas d'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception :

- les délais courent à compter de la première présentation de la lettre,
- c'est la date d'envoi qui fait référence pour la résiliation du Contrat.

Operator : désigne la personne physique nommément désignée par le Client, qu'elle soit salariée, stagiaire ou qui travaille au nom et pour le compte du Client et qui est autorisée à utiliser une Solution. L'Operator :

- a un droit d'accès et d'utilisation d'une Solution,
- doit respecter les CGV.

Le Client s'engage à faire respecter les CGV par les Operator.

Page de souscription : page web accessible via les Sites, permettant de souscrire un Abonnement. Partie(s) : le Client et / ou Leexi.

Période d'essai : temps pendant lequel le Client peut tester gratuitement, des fonctionnalités normalement payantes des Solutions.

Prestations informatiques sur mesure : prestations de rédaction des Spécifications Techniques et de développements informatiques réalisés par leexi ou sous sa responsabilité par un de ses sous-traitants, à destination du Client. Elles comprennent la réalisation du Livrable et la Maintenance.

Politique de confidentialité : règles de traitement et de protection des Données personnelles de Leexi, figurant en Annexe 2 de ces CGV.

Recette provisoire : constat, via un procès-verbal signé numériquement par les Parties,

- de l'achèvement du Livrable,
- de la mise à disposition du Livrable au Client.

Recette définitive : évènement intervenant automatiquement 15 jours après la Recette provisoire. Le délai de 15 jours entre Recette provisoire et Recette définitive a pour finalité de permettre :

- au Client d'examiner dans le détail le Livrable,
- à Leexi de corriger les Anomalies indiquées par le Client.

Responsable de Traitement : désigne la personne morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement de Données Personnelles.

Serveurs : matériels informatiques appartenant à l'Hébergeur et situés dans ses locaux, sur lequel Leexi

- dispose d'un droit d'utilisation à titre exclusif,
- héberge les Solutions, l'Espace client, le Compte Administrateur, les Comptes Operators les Sites et les Données.

Site : <https://www.leexi.ai>

Solution(s) : Plateforme web de Leexi accessible par le Client et les Operator

Spécifications techniques : document mentionnant le résultat de l'analyse de l'Expression du besoin par Leexi et décrivant les Prestations informatiques sur mesure à réaliser en application du Contrat. Les spécifications techniques sont établies par Leexi afin d'être compatibles avec le nombre de Jours développeurs prévus dans le Devis.

Stagiaire : personne physique participant à une formation dispensée dans le cadre des Services annexes.

TVA : taxe sur la valeur ajoutée due par le Client, suivant la réglementation européenne.

Traitement de Données Personnelles : désigne toute opération, ou ensemble d'opérations portant sur des Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, effacement ou destruction, ...).